

Mémoire

Alliance Québécoise des Garderies Privées Non Subventionnées

Par

**Luc Harvey
Président**

Le 14 octobre 2014

État de la situation.

Via différentes décisions gouvernementales, le réseau officiel de garderie que nous retrouvons au Québec se divise en quatre groupes.

1- CPE (87 737 places en fonction)

2- Milieu Familial (91 664 places en fonction)

2- Garderies Privées Subventionnées (54 010 places en fonction)

3- Garderies Privées Non Subventionnées (49 753 places en fonction)

L'intervention du gouvernement dans ce secteur d'activité a complètement débalancé le réseau. Les 30 000 nouvelles places annoncées dernièrement n'ajoute pas de nouvelles places, elle vient tout simplement déplacer les enfants des garderies privées vers le réseau des CPE.

Qualité de places en milieu privé

Contrairement au message véhiculé par le réseau des CPE. Les installations privées ont exactement les mêmes obligations qu'un CPE. Tant au niveau du programme éducatif que pour les installations, le ministère de la famille a un seul règlement et celui-ci s'applique à tous.

50 000 places disponibles immédiatement

Au total le réseau des garderies privées non subventionnées a une capacité d'environ 50 000 places (dont 20 000 sont inoccupées). Si le gouvernement décidait de convertir ces places non subventionnées en places subventionnées, cela représenterait une économie de pratiquement 500 millions pour le gouvernement. De plus ces places seraient disponibles immédiatement.

Économie \$ 500 000 000.00 (non récurrent)

Problème de facturation.

Lors des remboursements d'impôts, le gouvernement fédéral compte uniquement le montant facturé et non la valeur du service rendu. Donc le réseau des garderies subventionnées ne facturent que 7.30\$ par jour par enfant alors que ce montant devrait être nettement plus élevé. Donc si le réseau des garderies facturait le montant réelle de leur prestation de service et bien les remboursements d'impôts pour frais de garde du gouvernement fédéral seraient d'environ 230 millions supplémentaire par année.

Économie \$ 234 000 000.00 par année

Combien coûte une place

Malgré le fait que les CPE soient des organismes publics et que théoriquement ces organismes devraient être transparent. Et bien sachez que malgré une demande via la loi à l'accès à l'information.... et bien nous ne sommes pas en mesure de déposer les chiffres exactes de ce que coûte une journée pour un enfant dans un CPE.

Ce que nous savons

- Le gouvernement donne 100 000\$ par année pour le salaire de la direction d'un CPE
- Le gouvernement donne 59,45\$ par jour pour un enfant de moins de 18 mois
- Le gouvernement donne 38,55\$ par jour pour un enfant de plus de 18 mois
- Le gouvernement donne une subvention de base de 2 396,95 par enfant par année
- Le gouvernement donne 36 720\$ pour les 30 premiers enfants et par la 1020\$ par enfant pour la location des espaces de la garderie
- Le gouvernement donne jusqu'à 229,50 par année pour l'entretien
- Le gouvernement donne une subvention pour les salaires des employés des CPE
- Le gouvernement accorde un crédit de taxe municipale
- Le gouvernement accorde un crédit de la TPS et de la TVQ pouvant aller à 20 000\$ par année
- Le gouvernement assume le remboursement de l'hypothèque lors de la construction d'un CPE.
- Le gouvernement prive les parents d'un remboursement fédéral d'un montant d'environ 1 000\$ par enfant en ne facturant pas le bon tarif aux parents.
- Le gouvernement accorde une subvention supplémentaire de 17,50 par enfant par jour avec un diagnostic de troubles d'apprentissage.

Au final il faut compter environ +/- \$90 par jour par enfant

Nous proposons

- 1- Que le gouvernement ouvre tout simplement le principe des garderies subventionnées à l'ensemble du réseau des garderies. Les places subventionnées manquantes seraient donc comblées immédiatement et cela serait sans coût pour le gouvernement.
- 2- Que le gouvernement subventionne les parents plutôt que les installations. Ainsi le montant facturé représentera le coût de la prestation de service et permettra de récupérer le crédit d'impôt fédéral. Ceci permettrait de donner plus de liberté aux parents de plus ce principe donnerait sans doute beaucoup plus de transparence de la part du réseau des garderies.
- 3- Que pour être admissible, un reçu de frais de garde devrait absolument avoir un numéro d'institution reconnu par le ministère. Pour le moment le numéro d'assurance social est suffisant. Cette mesure aurait sans doute évité les derniers dérapages que nous avons vus dernièrement.
- 4- Le ratio d'éducatrices formées dans une installation devrait être plus flexible. En effet, certaines régions n'ont tout simplement la main d'œuvre disponible pour couvrir l'ensemble de tous les postes vacants.
- 5- Que l'aide financière offerte aux enfants différents puisse être versée dans un établissement non subventionné si celui-ci a été refusé par les CPE.
- 6- Les études réalisées par le Ministère de la Famille ont démontrées que le coût réel de garde pour une journée pour un enfant est de 57\$. Alors pourquoi le gouvernement ne reconnaît que les 30 premiers dollars versé par les parents dans une garderie privée non subventionnée alors qu'il verse différentes subventions représentant près de 90\$ dans un CPE. Nous proposons que le gouvernement majore à 57\$ le montant admissible pour le remboursement anticipé du ministère du revenu. Par la suite ce montant serait indexé annuellement.
- 7- Que le gouvernement puisse recevoir et traiter une demande de remboursement anticipé 12 mois par année. Pour le moment la réception des demandes ce termine en septembre. Compte tenu que c'est la période où il y a le plus de mouvement dans l'année (entrée scolaire, déménagement), nous voyons mal comment les parents faisant affaires avec une garderie privée soit dans l'obligation de supporter l'ensemble des frais de garde pour une période de plus de 6 mois.
- 8- Que le ministère de la famille reconnaisse l'AQGPNS.



Luc Harvey
Président

Alliance Québécoise des Garderies Privées Non Subventionnées